

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le treize avril à dix-neuf heures.**
05/04/2018 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
27/04/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers :

En exercices **10**

Présents 8

Votants 9

Absents excusés: Messieurs LE HALPERT Patrick, CEDEYN Jean-Claude donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 05/04/2018 **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le treize avril à dix-neuf heures.**
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 27/04/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers :
 En exercices **10** **Absents excusés:** Messieurs LE HALPERT Patrick, CEDEYN Jean-Claude
 Présents 8 donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.
 Votants 8 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.
 Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal,
 Vu le Compte Administratif 2017 présenté par Madame le Maire,
 Madame le Maire s'étant retirée de la salle de réunion, la Présidence étant assurée par Monsieur AUBERT Serge, doyen d'âge, approuve le compte Administratif qui donne les résultats comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	180 890,54	180 613,10
	Section d'investissement	62 870,93	43 738,24
Reports de l'exercice 2016	Report en section de fonctionnement (002)	(si déficit)	31 191,82 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	(si déficit)	9 560,95 (si excédent)
	Total (réalisations + reports)	243 761,47	265 104,11
Restes à réaliser à reporter en 2018	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2018	0.00	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	180 890 ,54	211 804,92
	Section d'investissement	62 870,93	53 299,19
	Total cumulé	243 761,47	265 104,11

Madame le Maire reprend alors la Présidence de la séance.

Pour copie conforme
 Le Maire
 Marie-Françoise LECLERC

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le treize avril à dix-neuf heures.**
05/04/2018 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
27/04/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers :

En exercices **10**

Présents 8

Votants 9

Absents excusés: Messieurs LE HALPERT Patrick, CEDEYN Jean-Claude donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : VOTE DES TAUX 2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux et de les voter comme suit :

TAXES	TAUX FIXES	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL
Taxe d'Habitation	4.45 %	315 600	14 044
Taxe Foncière (bâti)	9.61 %	178 500	17 154
Taxe Foncière (non bâti)	18.92 %	67 000	12 676
Total			43 874

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 05/04/2018 **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le treize avril à dix-neuf heures.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 27/04/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers :
En exercices **10**
Présents 8 **Absents excusés:** Messieurs LE HALPERT Patrick, CEDEYN Jean-Claude
Votants 9 donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.
Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.
Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget Primitif présenté par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide d'arrêter le budget Primitif de la Commune voté à l'unanimité comme suit à la somme de :

- ✓ 197 729,64 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
- ✓ 36 600,79 € en dépenses et recettes d'investissement.

de voter pour assurer l'équilibre du budget :

le produit des contributions directes pour un montant de **43 874 €**.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le treize avril à dix-neuf heures.**
05/04/2018 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
27/04/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers :

En exercices **10**

Présents 8

Votants 9

Absents excusés: Messieurs LE HALPERT Patrick, CEDEYN Jean-Claude donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE POUR LES ELEVES HORS COMMUNES. BUDGET 2018 - année scolaire 2017/2018.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants : pour 9, contre : 0 abstention : 0.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de calculer les participations d'après la convention passée entre les communes concernées : d'Aclou, Berthouville, Franqueville, Hecmanville, St Cyr de Salerne.

Et la commune de Saint Victor d'Epine.

De fixer la somme de 114.60405 € la participation mensuelle par élève, soit pour 10 mois de scolarité à 1 146,04€. Septembre 2017 à juin 2018.

Communes	Participation/mois	Nombre d'enfants	Montant dû
ACLOU	1 146,04	11	12 606,44
FRANQUEVILLE	1 146,04	16	18 336,64
HECMANVILLE	1 146,04	7	8 022,28
ST CYR DE SALERNE	1 146,04	4	4 584,16
ST VICTOR D'EPINE	1 146,04	1	1 146,04
TOTAL			44 695,56

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le treize avril à dix-neuf heures.**
05/04/2018 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
27/04/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers
En exercices **10**
Présents 8 **Absents excusés:** Messieurs LE HALPERT Patrick, CEDEYN Jean-Claude
Votants 9 donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.
Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.
Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : TRANSFERT DE COMPETENCE ACTION EDUCATIVE PAR L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE POUR LES ELEVES HORS COMMUNES. BUDGET 2018 - année scolaire 2017/2018.

Madame le Maire fait part de la compétence action éducative a été transférée de L'Intercom Bernay Terres de Normandie aux Communes.

Les prestations rétrocédées sont les suivantes : matériel informatique, soutien aux sorties pédagogiques, acquisition de fournitures scolaires, frais de télécommunication soit une somme de 50.00€ par enfants.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de réclamer une participation d'après la convention passée entre les communes concernées : d'Aclou, Franqueville, Hecmanville, St Cyr de Salerne.

Et la commune de Saint Victor d'Epine.

La somme de 50.00 € par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 aux communes concernées.

Communes	Participation	Nombre d'enfants	Montant dû
ACLLOU	50.00	11	550.00
FRANQUEVILLE	50.00	16	800.00
HECMANVILLE	50.00	7	350.00
ST CYR DE SALERNE	50.00	4	200.00
ST VICTOR D'EPINE	50.00	1	50.00
TOTAL		39	1 950.00

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le treize avril à dix-neuf heures.**
05/04/2018 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
27/04/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers
En exercices **10**

Présents 8 **Absents excusés:** Messieurs LE HALPERT Patrick, CEDEYN Jean-Claude
Votants 9 donne pouvoir à Monsieur Olivier MORIN.
Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.
Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : MISE EN SERVICE DE BLES ACTES – CONTRAT BERGER LEVRAULT ECHANGES SECURISES.

Madame le Maire présente un devis de BERGER LEVRAULT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT d'un montant de 755.00 € HT soit 906,00 TTC, pour la mise en service de BLES Actes acquis dans le pack e.magnus, le contrat Berger Levrault Echanges Sécurisés et la mise en service.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de BERGER LEVRAULT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT d'un montant de 755.00 € HT soit 906,00 TTC, et autorise le maire à signer le contrat.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC